

Mention Complémentaire Animation Gestion dans le Secteur Sportif

MC AG2S

Objectifs :

- Construire son projet professionnel en lien avec le sport
- Améliorer sa connaissance des environnements sportifs associatifs et/ou marchands
- Améliorer ses connaissances des publics sportifs, savoir s'y confronter et s'y adapter
- Développer des compétences professionnelles pour l'accueil, l'animation et la mise en place de projets dans les structures sportives
- Préparer son entrée en BPJEPS

Public cible :

- Jeunes Bacheliers en recherche d'apprentissage
- Jeunes en réorientation
- Sportifs réguliers, assidus et en bonne condition physique

Prérequis :

- Avoir son Baccalauréat, professionnel, technologique ou général
- Justifier d'un certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois avant l'inscription,
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit (code du sport L219-9)

Déroulement de la formation :

- La formation se déroule en alternance hebdomadaire :
- 2 jours/semaine en CFA
- 3 jours/semaine en structure d'accueil
- 400 heures de formation en CFA en formation initiale, continue et en apprentissage
- 1300 heures de stage en apprentissage.
- Début de la formation : le 18 septembre 2023
- Fin de formation : le 30 août 2024

Programme

<p align="center">Unité 1 : Prise en compte des spécificités des publics et de sa structure d'exercice</p>	<p>a) Communiquer dans les situations de la vie professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter sa communication aux différents publics • Produire des écrits professionnels • Promouvoir les projets et actions de la structure <p>b) Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les attentes et les besoins des différents publics • Définir les enjeux et les démarches adaptées en fonction des publics • Garantir l'intégrité physique et morale des publics <p>c) Contribuer au fonctionnement d'une structure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se situer dans la structure • Situer la structure dans différents types d'environnements • Participer à la vie de la structure
<p align="center">Unité 2 : Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure</p>	<p>a) Concevoir un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction de la structure, de ses ressources et du public accueilli • Définir les objectifs et les modalités d'évaluation • Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet <p>b) Conduire un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier les étapes de la réalisation • Animer et gérer un groupe dans le cadre du projet • Procéder aux régulations nécessaires <p>c) Évaluer un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils d'évaluation adaptés • Produire un bilan et le présenter • Identifier les perspectives d'évolution du projet
<p align="center">Unité 3 : Participer à la gestion des projets de la structure</p>	<p>a) Assurer le cadrage d'un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer tout ou partie d'un cahier des charges • Planifier les étapes du projet et sa logistique matérielle • Assurer la veille réglementaire et technique <p>d) Promouvoir un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer et proposer une prestation annexe • Gérer les relations avec les partenaires • Participer à l'élaboration du plan de communication <p>e) Clôturer un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signaler et suivre les dysfonctionnements • Produire des états budgétaires et financiers • Participer à l'évaluation



Modalités d'évaluation :

Mention complémentaire de niveau IV Spécialité : ENCADREMENT – ANIMATION-GESTION DANS LE SECTEUR SPORTIF			Candidat apprenti	
ÉPREUVES	Unité	Coef.	Mode	Durée
E1 – Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice	U1	9	Oral	20 min.
E2 – Mettre en œuvre un projet d'animation	U2	9	Oral et pratique	1h30 min. à 4h30 min.
E3 – Gérer un projet dans le secteur du sport	U3	6	Écrit	2h

Formateurs :

- Enseignants
- Éducateurs sportifs
- Intervenants professionnels

Effectif :

Entre 10 et 25 apprenants maximum en fonction des sites et en équivalent temps plein.

Planning de formation :

- Rentrées : 18 septembre 2023
- Fin de formation : 30 août 2024
- Amplitude Horaire : de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

Lieux de formation :

- IRSS CAEN : 147, rue de la Délivrande – 14000 Caen
- IRSS CHOLET : Eurespace - rue Eugène Brémond - 49300 Cholet

Tarifs 2023-2024 :

Coût de formation intégralement pris en charge par l'OPCO de l'employeur.

Taux de réussite :

Pas de statistiques, ouverture des premières sessions en septembre 2023.

Validation des blocs de compétences (U1, 2, 3) :

Il n'y a pas de validation partielle.

Il faut obtenir la moyenne coefficientée de 10, à la suite des évaluations des 3 blocs pour valider chacun des blocs.

Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par l'étape de candidature à la formation soit via Parcoursup dès l'ouverture de la plateforme, soit en externe – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 semaine avant l'entrée en formation. Attention, les candidatures en apprentissage via Parcoursup ne sont pas soumises au même calendrier que par la voie de l'initial.

Équivalences et passerelles :

Annexe IV du lien suivant : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=hRFed4R-8FGI91aTCd4xbWx6r4P18vJHyqHJfg_I5Gk=

Poursuite de parcours et débouchés

Le titulaire de la « Mention Complémentaire Animation Gestion dans le Secteur Sportif » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dans le champ des activités du fitness dont notamment :

- Des associations sportives de fitness ;
- Des clubs de remise en forme, les box de CrossFit ;
- D'une façon générale, dans toute structure promouvant les activités du fitness.

À l'issue de ce CQP, les BPJEPS et DEJEPS sont des poursuites de parcours possibles et même recommandées.

Retrouvez les informations détaillées sur notre BPJEPS dans notre documentation ou en déroulant cette page web.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.